



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer**  
Service Maritime

**Avis de publicité préalable suite à une manifestation d'intérêt spontanée, pour  
l'occupation temporaire du domaine public maritime en vue de l'installation et la  
location de coffres d'amarrage destinés à l'accueil des yachts de 24 à 70 mètres, dans  
la mer d'Eze (6 coffres).**

**(article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)**

**Objet de la publicité :**

Installation et location de 6 coffres d'amarrage saisonniers destinés à l'accueil des yachts de 24 à 70 mètres dans la mer d'Eze.

Un opérateur économique a sollicité de l'État une autorisation d'occupation temporaire. En vertu des dispositions de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, la présente publicité vise à permettre la manifestation d'un éventuel intérêt pertinent concurrent.

Le dossier de manifestation d'intérêt comportera :

- 1) Une demande signée d'intention d'occupation du site;
- 2) Les noms, prénoms, qualité, domicile du demandeur ou, si la demande émane d'une personne morale, les précisions suivantes : nature, dénomination, siège social et objet de la personne morale, ainsi que les noms, prénoms, qualité, pouvoirs du signataire de la demande et, le cas échéant, du ou des représentants habilités auprès de l'administration;
- 3) Une note précisant sur plans les caractéristiques de l'occupation projetée, la durée pour laquelle l'occupation est sollicitée, la nature de l'activité envisagée, les investissements prévus et les tarifs pratiqués;

Le dossier est à adresser par pli recommandé avec avis de réception, ou déposé contre décharge, à:

Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service Maritime  
CADAM 147 Bld du Mercantour 06286 NICE Cedex. Il sera également envoyé à l'adresse  
suivante [ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr), contre accusé de réception.

La date limite de réception des dossiers est fixée au 20 mars 2022 inclus.

Les renseignements sur la nature du site à exploiter et les dispositions particulières sont disponibles sur demande auprès de :

Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service Maritime  
CADAM 147 Bld du Mercantour 06286 NICE Cedex 3.  
[ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr)  
04 93 72 73 03